Transport

SECTEUR 17

Conduite d’autobus / AEP 4218

TABLEAU DES SPÉCIFICATIONS POUR L’ÉVALUATION AUX FINS DE LA SANCTION

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

FORMATION PROFESSIONNELLE

ATTESTATIONS D’ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Équipe de production

Fédération des centres de services scolaires du Québec

Annie Bouchard, chargée de projet
Marie-Pier Jobin, chargée de projet aux attestations d'études professionnelles
Marjorie Ménard, directrice des affaires éducatives

GRICS – BIM-FP

Louise Guertin, conseillère en évaluation
Émélie Patenaude, conseillère en évaluation

Milieu de l'éducation

Sylvie Boudreau, enseignante
Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

Éric Breton, conseiller pédagogique
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries

Version : septembre 2021

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Métier et formation — Code : AEP 218-011

Compétence 1 — **Durée : 15 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Se situer au regard du métier et de la démarche de formation.

Phase	Critères de participation		
1. Phase d'information	1.1	Recueillir des données pertinentes sur le marché du travail dans le domaine du transport de personnes.	☑
	1.2	Recueillir des données pertinentes sur les tâches et les conditions de travail.	☑
2. Phase de réalisation	2.1	Participer avec sérieux aux activités proposées.	☑
3. Phase de synthèse	3.1	Produire un rapport.	☑

Seuil de réussite : Réussite des critères de participation 1.1, 1.2, 2.1 et 3.1

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Utilisation des systèmes d'un autobus — Code : AEP 218-022

Compétence 2 — **Durée : 30 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Optimiser l'utilisation des systèmes d'un autobus.

Éléments de la compétence	Critères de performance	Pts
1. Distinguer les particularités des autobus.	1.1 Distinction des sorties de secours selon le type d'autobus	15
2. Déterminer des moyens pour optimiser la durée de vie et le rendement du groupe motopropulseur.	2.1 Interprétation juste des indicateurs du tableau de bord	15
3. Choisir les modes d'utilisation du système de transmission du mouvement.	3.1 Détermination des moyens à prendre lors d'un enlisement ou d'un patinage	10
4. Choisir des moyens pour optimiser le rendement du système de freinage.	4.1 Interprétation correcte des indicateurs de pression et des indicateurs lumineux du système de freinage	20
	4.2 Détermination de procédures de freinage appropriées	10
5. Prendre en considération les particularités des systèmes de suspension et de direction ainsi que des roues.	5.1 Détermination juste des limites d'utilisation des systèmes et des roues	15
6. Optimiser l'utilisation des systèmes d'un autobus.	6.1 Interprétation juste des informations et des données du tableau de bord	15

Seuil de réussite : 75 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Réglementation — Code : AEP 218-032

Compétence 3 — **Durée : 30 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Appliquer la réglementation.

Éléments de la compétence	Critères de performance		Pts
1. Reconnaître les obligations relatives à la vérification d'un autobus.	1.1	Reconnaissance des défectuosités mineures et majeures et du suivi à apporter	10
2. Interpréter la réglementation par rapport aux heures de conduite et de repos.	2.1	Calcul exact des heures de travail	20
	2.2	Procédure pour remplir la fiche journalière	15
3. Reconnaître les particularités du Code de la sécurité routière pour la conduite d'un autobus.	3.1	Interprétation juste des lignes sur la chaussée	15
	3.2	Distinction de la signalisation particulière aux autobus	15
	3.3	Reconnaissance des procédures pour la traverse de piétons et de voies ferrées	15
	3.4	Indication du nombre maximal de passagers	10

Seuil de réussite : 80 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Techniques de conduite — Code : AEP 218-046

Compétence 4 — **Durée : 90 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Conduire un autobus.

Éléments de la compétence	Critères de performance		Pts
1. Circuler en autobus.	1.1	Respect des techniques de virage	15
	1.2	Balayage régulier de l'environnement par les rétroviseurs et les miroirs	20
2. Reculer un autobus.	2.1	Maniement adéquat du volant	10
	2.2	Vérification correcte du champ arrière du véhicule	15
3. Stationner un autobus.	3.1	Utilisation adéquate des feux de changement de direction	10
	3.2	Précision de l'approche	10
	3.3	Stationnement approprié et sécuritaire du véhicule	20

Règles de verdict : Respect des règles de santé et de sécurité au travail
Respect du Code de la sécurité routière

Seuil de réussite : 80 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Transport scolaire — Code : AEP 218-052

Compétence 5 — **Durée : 30 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Effectuer du transport scolaire.

Éléments de la compétence	Critères de performance		Pts
1. Se préparer pour le travail.	1.1	Personnalisation correcte de l'habitacle	10
2. Effectuer les vérifications d'usage.	2.1	Application adéquate des procédures de vérification	15
	2.2	Présence des documents requis	10
3. Faire monter et descendre les élèves.	3.1	Respect des procédures	15
4. Effectuer le parcours scolaire.	4.1	Application adéquate des techniques de conduite	20
5. Effectuer les opérations après le parcours ou en fin de journée.	5.1	Remisage du véhicule conforme aux exigences de l'entreprise	15
6. Effectuer du transport scolaire.	6.1	Interventions appropriées en situation d'urgence ou inhabituelles	15

Règles de verdict : Respect des règles de santé et de sécurité au travail
Respect du Code de la sécurité routière

Seuil de réussite : 80 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Transport urbain — Code : AEP 218-062

Compétence 6 — **Durée : 30 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Effectuer du transport urbain.

Éléments de la compétence	Critères de performance		Pts
1. Prendre possession du véhicule.	1.1	Personnalisation correcte de l'habitacle	10
2. Effectuer les vérifications d'usage.	2.1	Application adéquate des procédures de vérification	15
	2.2	Présence des documents requis	10
3. Faire monter et descendre les passagères et les passagers.	3.1	Vigilance pour un embarquement et un débarquement sécuritaire	15
4. Effectuer le parcours.	4.1	Application adéquate des techniques de conduite	20
5. Effectuer les procédures de fin de trajet ou de journée.	5.1	Remisage du véhicule conforme aux exigences de l'entreprise	15
6. Effectuer du transport urbain.	6.1	Interventions appropriées en situation d'urgence ou inhabituelles	15

Règles de verdict : Respect des règles de santé et de sécurité au travail
Respect du Code de la sécurité routière

Seuil de réussite : 80 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES
ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Transport par autocar — Code : AEP 218-072

Compétence 7 **Durée : 30 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Effectuer du transport par autocar.

Éléments de la compétence	Critères de performance	Pts
1. Effectuer les vérifications d'usage.	1.1 Application adéquate des procédures de vérification	15
	1.2 Présence des documents requis	10
2. Faire monter et descendre les passagères et les passagers.	2.1 Vigilance pour un embarquement et un débarquement sécuritaire	15
3. Manutentionner les bagages et les colis.	3.1 Classement et disposition appropriés	10
4. Effectuer le parcours.	4.1 Application adéquate des techniques de conduite	20
5. Effectuer les procédures de fin de voyage ou de journée.	5.1 Remisage du véhicule conforme aux exigences de l'entreprise	15
6. Effectuer du transport par autocar.	6.1 Interventions appropriées en situation d'urgence ou inhabituelles	15

Règles de verdict : Respect des règles de santé et de sécurité au travail
Respect du Code de la sécurité routière

Seuil de réussite : 80 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Transport adapté — Code : AEP 218-082

Compétence 8 — **Durée : 30 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : Effectuer du transport adapté.

Éléments de la compétence	Critères de performance		Pts
1. Effectuer les vérifications d'usage.	1.1	Application adéquate des procédures de vérification	10
	1.2	Vérification rigoureuse de l'équipement d'arrimage et de la rampe d'accès	10
2. Procéder à l'embarquement et au débarquement des personnes handicapées.	2.1	Identification juste des personnes	10
	2.2	Respect des procédures d'utilisation de la rampe d'accès	10
	2.3	Application rigoureuse de la routine d'arrimage dans le respect des normes	20
	2.4	Application rigoureuse des procédures d'attaches de chaque personne (banquette ou fauteuil)	20
3. Effectuer le parcours.	3.1	Stationnement permettant un accès sécuritaire et approprié au véhicule lors des arrêts	10
4. Effectuer les procédures de fin de trajet ou de journée.	4.1	Vérification et rangement appropriés du matériel d'arrimage	10

Règles de verdict : Respect des règles de santé et de sécurité au travail
Respect du Code de la sécurité routière

Seuil de réussite : 85 points sur 100

La Fédération des centres de services scolaires du Québec

ATTESTATIONS D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES ESSENTIELLES POUR SE DÉMARQUER

Intégration en milieu de travail — Code : AEP 218-093

Compétence 9 — **Durée : 45 heures**

Spécifications pour l'évaluation aux fins de la sanction

Énoncé de la compétence : S'intégrer au milieu de travail.

Phase	Critères de participation	
1. Phase d'information	1.1 Répertorier les entreprises de transport de personnes de sa région.	☑
	1.2 Effectuer les démarches pour être accepté comme stagiaire.	☑
2. Phase de réalisation	2.1 Effectuer diverses activités dans le respect de la réglementation.	☑
3. Phase de synthèse	3.1 Produire un rapport.	☑

Seuil de réussite : Réussite des critères de participation 1.1, 1.2, 2.1 et 3.1

TABLEAUX D'ANALYSE GLOBALE

CONDUITE D'AUTOBUS / AEP 4218

Légende

- • Le critère est retenu pour l'évaluation aux fins de la sanction.
- X Le critère est présent dans la formulation de la compétence, mais il n'est pas retenu pour l'évaluation aux fins de la sanction.

Analyse des liens appliqués entre les compétences générales, le processus de travail et les compétences particulières **COMPÉTENCES PARTICULIÈRES**	**COMPÉTENCES GÉNÉRALES**			**PROCESSUS DE TRAVAIL**				
	2. Optimiser l`utilisation des systèmes d'un autobus	3. Appliquer la réglementation	4. Conduire un autobus	Se rapporter ou se présenter au travail	Effectuer les vérifications d'usage avant le départ	Accueillir la clientèle	Effectuer le trajet	Effectuer les activités de fin de trajet
5. Effectuer du transport scolaire	X	•	•	X	•	•	•	•
6. Effectuer du transport urbain	X	•	•	X	•	•	•	•
7. Effectuer du transport par autocar	X	•	•	X	•	•	•	•
8. Effectuer du transport adapté	X	•	•	X	•	•	•	•

Analyse des critères *Et pour l'ensemble de la compétence* **COMPÉTENCES DU PROGRAMME**	**CRITÈRES** ***ET POUR L'ENSEMBLE DE LA COMPÉTENCE***							
	Interprétation juste des informations, des données du tableau de bord et correcte des renseignements	Respect des règles de santé et de sécurité au travail	Respect du Code de la sécurité routière	Manifestation d' attitudes professionnelles	Conduite douce, préventive e et économiques	Utilisation correcte des commandes et des systèmes à bord	Interventions appropriées en situation d' urgence ou inhabituelles	Manœuvres préventives appropriées pour assurer le confort et la sécurité des personnes
2. Optimiser l'utilisation des systèmes d'un autobus	●	X						
3. Appliquer la réglementation								
4. Conduire un autobus		●	●	X				
5. Effectuer du transport scolaire		●	●	X	X	X	●	
6. Effectuer du transport urbain		●	●	X		X	●	X
7. Effectuer du transport par autocar		●	●	X	X	X	●	X
8. Effectuer du transport adapté		●	●	X	X	X	X	X